

- (10) que le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur évalue l'efficacité de son action pour la commercialisation du homard canadien, et qu'il communique à l'industrie et aux comités parlementaires et gouvernementaux les résultats de cette évaluation;
- (11) que le gouvernement fédéral et les provinces encouragent les producteurs de homard de la région à unir leurs efforts pour créer un système de distribution plus efficace du homard vivant et transformé. Il peut s'agir d'obtenir davantage d'espace pour le fret aérien et de constituer des aires d'entreposage du homard vivant sur les nouveaux marchés et dans certains aéroports; et
- (12) que le ministère des Pêches et Océans fournisse à l'industrie des documents d'information pertinents sur les techniques appropriées d'entreposage, d'expédition et de manutention. Le Programme canadien d'inspection du poisson devrait sensibiliser les consommateurs, au pays et à l'étranger, au fait que le poisson et les fruits de mer canadiens sont assujettis aux mécanismes de contrôle de la qualité les plus rigoureux au monde. On devrait envisager d'établir un sceau de haute qualité pour le homard vivant et transformé, semblable à celui de l'industrie aquicole.